

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE PRIVAS**EXTRAIT**
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
DU PAYS D'AUBENAS - VALS**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)

Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON.**

Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Objet de la délibération :

- Etude d'ingénierie pour la mise en place d'un transport scolaire périscolaire à l'accès aux équipements sportifs et culturels du bassin d'Aubenas – convention de partenariat technique et financier avec les communes et EPCI associés

Dans le cadre d'un précédent appel projet PO FEDER (fiche action 8 service) sur lequel nous avons délibéré le 3 juillet 2008, la CCPAV a obtenu en tant que maître d'ouvrage une subvention FEDER de 29 600 € au taux de 75% pour la réalisation d'une étude permettant d'apprécier le coût et l'organisation nécessaire à mettre en place pour transporter les scolaires du 1^{er} degré sur Aubenas afin d'accéder à la future piscine couverte ainsi qu'aux autres équipements collectifs, culturels ou sportifs.

Le coût prévisionnel de l'opération avait été initialement estimé à 39 465 € TTC.

Le marché d'étude passé selon procédure adaptée a été attribué au cabinet ACS MTE pour un montant de 25 235.60 € TTC.

Le montant total de l'opération est estimé à titre prévisionnel à 28 820.60 € TTC comprenant, outre l'étude, les frais d'annonce légale et de gestion administrative de l'opération.

Le coût global définitif TTC, déduction faite du FEDER, sera réparti entre les EPCI et les communes signataires pour le solde représentatif de l'autofinancement soit en l'état 7 205.60 € au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 50% et au prorata de leur potentiel fiscal à hauteur de 50%.

Il convient d'autoriser le Président à la signature de la convention de partenariat technique et financier à intervenir entre les communes et EPCI associés à la réalisation de cette étude.

Concernant le cas particulier des communes du canton d'Antraigues dites « isolées », il vous est proposé, eu égard au processus en cours d'élargissement de notre périmètre intercommunal, que la CCPAV prenne en charge leurs participations financières, ce qui représente pour nous une charge supplémentaire de 197.78 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Président à la signature de cette convention.
- approuve le projet de convention ci-annexé
- accepte de prendre en charge la participation financière des Communes du Canton d'Antraigues dans le cadre du processus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le
Le Président, Jean-Yves MEYER.